

CONTACT et horaires

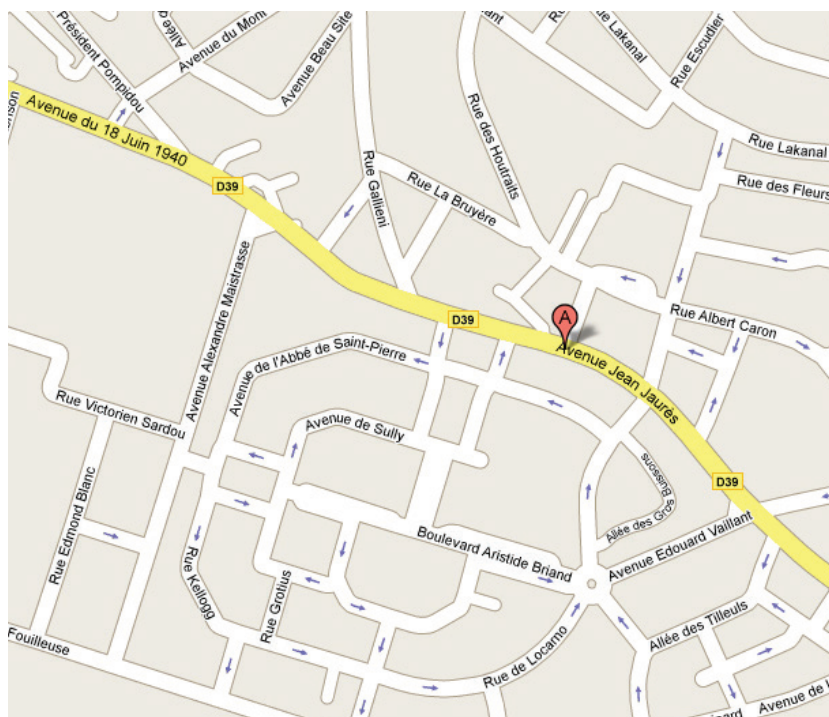
Le Centre d'accueil et de soins Galileo est ouvert
du dimanche 16h00 au vendredi 14h00.

Fermeture selon un calendrier annuel : une semaine de vacances à Noël, à Pâques et le
mois d'août.

Pour nous joindre : 01 42 04 27 49

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON
Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr

PLAN d'accès



Bus 141 (arrêt Mont Valerian)
Bus : 144, 241, 244 (arrêt place de la paix)
Au 47 avenue Jean Jaurès – Entrée : Porte E
Utiliser l'interphone (CAS 1) pour l'ouverture



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

SECTEUR 92103

CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS "GALILEO"

ADOLESCENTS 13-20 ANS



47, avenue Jean Jaurès - 92150 Suresnes
Tél : 01 42 04 27 49 - (étage) : 01 46 97 02 40
Fax : 01 45 06 76 08
E-mail : cas.suresnes@th-roussel.fr
www.th-roussel.fr

LE secteur

Le Secteur 92103 est un service public rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

Il a pour mission la prévention et le traitement des troubles psychiques des enfants et des adolescents sur les communes de Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux et Suresnes.

Le Secteur comporte plusieurs unités d'Accueil et de Soins, ambulatoires et hospitaliers. Il mène également des actions de prévention avec les partenaires en charge de la santé et de l'éducation des enfants et des adolescents.

L'UNITÉ et l'offre de soins

C'est un **internat thérapeutique** situé dans un appartement au cœur d'un ensemble de logements d'habitation appelé **la Cité Jardin**.

Il accueille des adolescents dans un projet de soins psychiques. Ces adolescents doivent être pris en charge en journée à l'extérieur. Leur âge est de 13 à 20 ans.

L'admission peut être à temps plein ou partiel. Le nombre de nuits peut évoluer en cours de prise en charge, sur prescription médicale et en lien avec l'adolescent et sa famille. Il comporte 7 places mixtes.

Cette unité s'adresse à des adolescents présentant des pathologies psychiatriques diverses, inaugurales ou aggravées par les bouleversements de l'adolescence, conservant la capacité d'adhérer au projet thérapeutique.

Il s'agit de troubles se manifestant dans le comportement, les capacités relationnelles et d'intégration familiale et scolaire, l'humeur et de façon plus générale dans la construction de l'identité psychoaffective.

Les soins sont pris en charge par l'assurance maladie. Une assistante sociale est à disposition du jeune et de la famille pour répondre à toute question en lien avec la couverture sociale.



L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe constituée d'un médecin pédo-psychiatre, un psychologue clinicien, un cadre de santé, une assistante sociale, des infirmiers et éducateurs spécialisés et un Agent de Service Hospitalier.

INFORMATIONS Complémentaires

MODALITÉS D'ADMISSION ET CONDITIONS PRÉALABLES:

La demande d'admission doit être adressée par un médecin ou un psychologue référent au médecin de l'unité qui évalue l'indication et organise rapidement :

- > une réunion de présentation en présence des différents intervenants pour élaborer le projet de soins au Centre d'accueil et de soins Galileo et son articulation avec les autres partenaires,
- > la première rencontre avec la famille qui permettra de décider avec l'adolescent et ses parents, la date de son accueil et les rendez-vous ultérieurs.

LA PRISE EN CHARGE EST ORGANISÉE AUTOUR DE DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL :

- > L'équipe soignante assure auprès du jeune un **ac-compagnement autour des tâches du quotidien et de son autonomie**. Elle veille à l'instauration de moments d'échanges et de partage en groupe, comme les repas, la soirée, les loisirs, et les sorties.
- > **Entretiens thérapeutiques individuels et familiaux** réguliers, et **Groupe de parole** bi-mensuel,
- > Le jeune est engagé dans **une démarche d'insertion sociale** à travers une activité scolaire, d'hôpital de jour ou d'atelier thérapeutique, à l'extérieur du Centre d'accueil et de soins Galileo. Pour cela, il est soutenu par l'accompagnement individualisé et par un travail de partenariat avec les structures sanitaires, sociales ou de l'Education Nationale. **L'adolescent pourra ainsi définir et s'approprier un projet d'orientation qui le mobilisera.**
- > Retour en famille ou dans le lieu de vie en fin de semaine, pendant les périodes de vacances et lors de permissions concertées.



L'APPROCHE DES PROFESSIONNELS :

Les professionnels se situent dans une approche éducative toujours associée à une écoute et une compréhension singulières des difficultés. Ces dernières sont l'occasion d'un effort de mise en mots et favorisent une maturation des modalités d'expression.

A travers cette forme de soin, le jeune est progressivement amené à s'autonomiser dans le domaine de ses besoins personnels, dans sa vie relationnelle et son insertion sociale.

LE CONSULTANT DU SECTEUR DU PATIENT :

Il reste garant tout au long de la prise en charge de l'évaluation, du suivi, des concertations et de l'orientation du projet global.

LES MESURES SOCIALES OU JUDICIAIRES :

Pour les adolescents relevant d'une mesure sociale ou judiciaire, d'accompagnement éducatif ou de protection de l'enfance, les référents nommés doivent rester impliqués et actifs dans leur domaine de compétence.